



SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Dunkerque
Commune de SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 059-215905464-20260320-200326PVCM-AR



Délibération N°200326PVCM

PROCES VERBAL DE COMPTE RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt Mars à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL s'est réuni sous la présidence de Monsieur BODELE Claude, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0

PRESENTS : BODELE Claude, NOWAKOWSKI Magali, DELIGNE Franck, STAESSEN Maryvonne, DENIS Danuta, WOESTELANDT Philippe, THOREZ Nathalie, ROBERT Isabelle, MILLEVILLE Christophe, DEMAN Stéphane, HEYMAN Florent, MAEGHT Charlotte, BAILLEUL Benoît, OGEZ Bastien, CARON Cynthia

ABSENTS EXCUSES :

Secrétaire de séance : CARON Cynthia

I. ELECTION DU MAIRE

Madame STAESSEN Maryvonne, doyenne d'âge, a présidé l'assemblée pour l'élection du Maire.

Une fois l'appel réalisé, et le constat du quorum réalisé, madame STAESSEN nomme Cynthia CARON comme secrétaire de séance, cette dernière étant la plus jeune des membres du Conseil.

Vu l'article L. 2122-8 du CGCT

Vu l'article L. 2121-17 du CGCT

Vu les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT

Vu les articles 65 et 66 du Code électoral

Monsieur OGEZ Bastien et BAILLEUL Benoît ont été désignés comme assesseurs.

Madame STAESSEN Maryvonne demande au Conseil qui souhaite se porter candidat pour le poste de Maire.

Monsieur BODELE Claude se porte candidat à l'élection du Maire, aucun autre volontaire.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants.....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue.....	8

Nombre de suffrages obtenus :

BODELE Claude.....15

Monsieur BODELE Claude a été proclamé Maire de la Commune de Saint Sylvestre Cappel et immédiatement installé dans ses fonctions.

Madame Maryvonne STAESSEN a félicité Monsieur le Maire pour son élection et lui a remis l'écharpe tricolore.

II. ELECTION DES ADJOINTS

Vu les articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT

Monsieur le Maire, suite à son élection et son installation prend la présidence de la séance et remercie madame STAESSEN. Il informe le Conseil municipal qu'il va procéder à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire rappelle la réglementation concernant le nombre d'adjoint et précise que le Conseil Municipal de SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL peut nommer jusqu'à 4 adjoints (30% de l'effectif total du Conseil Municipal).

La réglementation rappelée, monsieur le Maire propose de n'élire que 3 adjoints, ce que le Conseil Municipal approuve à

Mairie de Saint Sylvestre Cappel – 1 route d'Hondeghem – 59114 Saint Sylvestre Cappel

Téléphone : 03.28.40.15.97 -- www.saint-sylvestre-cappel.fr

mairie@stsylvestrecappel.fr



DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Dunkerque
Commune de SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 059-215905464-20260320-200326PVCM-AR

SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL l'unanimité.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire a constaté le dépôt d'une liste conduite par Madame NOWAKOWSKI Magali :

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants __	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue ____	8

Nombre de suffrages obtenus :

Liste conduite par Madame NOWAKOWSKI Magali :

- Madame Magali NOWAKOWSKI a été proclamée 1^{ère} adjointe.
- Monsieur Franck DELIGNE a été proclamé 2^{ème} adjoint.
- Madame Maryvonne STAESSEN a été proclamée 3^{ème} adjointe.

Ils ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.

Monsieur le Maire les a félicités pour leur élection et leur a remis l'écharpe tricolore.

III. Indemnités allouées au Maire et aux Adjoints

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation concernant les indemnités des élus afin qu'ils puissent s'exprimer en conséquence.

Monsieur le Maire, BODELE Claude propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'indemnités indexés sur l'indice 1027 suivants :

- 44.0 % de l'indice « 1027 » pour le Maire.
- 19.0 % de l'indice « 1027 » pour les Adjoints au Maire.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil

DECIDE

- D'approuver les montants indemnitaires alloués au Maire et aux adjoints précisés ci-dessus.
- De charger monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Monsieur le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

IV. SUITE

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour cette installation et procède à la lecture de la charte de l'élu(e) local(e).

Après signature de l'ensemble des documents et feuilles d'émargements, monsieur le Maire clos la séance du Conseil, il est 19H15.

Secrétaire de Séance
CARON Cynthia

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme : Le Maire

BODELE Claude

Mairie de Saint Sylvestre Cappel – 1 route d'Hondeghem – 59114 Saint Sylvestre.

Téléphone : 03.28.40.15.97 -- www.saint-sylvestre-cappel.fr

mairie@stsylvestrecappel.fr

